

Enfin, si l'opinion publique peut être invoquée en témoignage dans cette occasion, nous citerons le procès que Lyon intenta, sous Charles VI, à l'archevêque Amédée de Talaru qui voulait dépouiller la ville de ses armoiries, sous prétexte qu'elles avaient été concédées par ses prédécesseurs. Il fit même enlever un écusson gravé en pierre « que les Eschevins « avoient fait poser sur la porte St-Marcel..... Mais ceux-ci « lui répondirent hardiment que leurs armoiries estoient « plus anciennes que les archevesques, et qu'ils les avoient « portées en leurs bannières et enseignes du temps des Ro- « mains et avant qu'il y eust aucun archevesque à Lyon. » Le roi donna des lettres à ce sujet, le Consulat obtint gain de cause contre Amédée de Talaru, et l'écusson fut rétabli (1).

On peut donc croire sans hésitation à l'antiquité du lion, comme symbole de notre ville, s'il n'est pas également certain que son usage ait été constant depuis le commencement de l'ère chrétienne, jusqu'à l'émancipation de la Commune. Quoiqu'il en soit, on le voit figurer sur nos sceaux dès le milieu du XIII^e siècle, et tout porte à supposer qu'il avait pris place, à la même époque, au milieu de l'écu adopté alors par Lyon, à l'imitation des cités et des hommes nobles. Cent ans plus tard, environ, cette ville tomba dans le domaine des rois de France; elle joignit, en conséquence, à ses armoiries celles des princes dont elle venait de reconnaître le patronage; de là, *le chef d'azur aux trois fleurs de lis d'or*, que nous avons conservé jusqu'en 1830.

Par cette addition, il faut l'avouer, la simplicité primitive de notre blason se trouvait gravement altérée; mais l'illustration de l'alliance dut fermer bientôt les yeux de nos pères sur l'inconvénient de la surcharge. D'ailleurs l'écu demeura dégagé d'ornements parasites; devise, supports, couronne, lui

(1) V. Paradis, pag. 411.